

Les schémas régionaux climat-air-énergie au cœur du débat sur la transition énergétique

A la veille de la mise en place de la procédure d'évaluation environnementale des documents de planification, la quasi-totalité des schémas régionaux climat-air-énergie a été publiée. Ce Point Climat dresse le bilan des stratégies climatiques des Régions qui s'appuient sur une forte mobilisation des acteurs : les citoyens par un changement de comportement, les entreprises par l'amélioration de leur efficacité énergétique, le secteur bancaire par un soutien financier, etc. L'identification de ces enjeux et de ces pistes d'action permettra d'alimenter le débat national sur la transition énergétique débuté à l'automne dernier.

Contexte : un schéma stratégique pour le territoire

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) est un document prospectif élaboré par le Conseil régional et les services décentralisés de l'Etat ayant comme objectif d'orienter la transition énergétique et climatique des régions françaises. Elaboré en concertation avec les acteurs du territoire, ce document vise à fournir un cadre régional cohérent pour les politiques et les actions dans les domaines climatiques, énergétiques et de la qualité de l'air. Introduit par l'article 68 de la loi Grenelle II de juillet 2010, le SRCAE doit en effet définir, à partir d'états des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- de développement des énergies renouvelables,
- de maîtrise des consommations énergétiques,
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- de qualité de l'air et de réduction des émissions de polluants atmosphériques, et
- d'adaptation au changement climatique.

Les orientations présentées dans les SRCAE devraient trouver leur déclinaison opérationnelle à l'échelle du territoire, en particulier dans les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, et dont les actions doivent être compatibles avec le SRCAE.

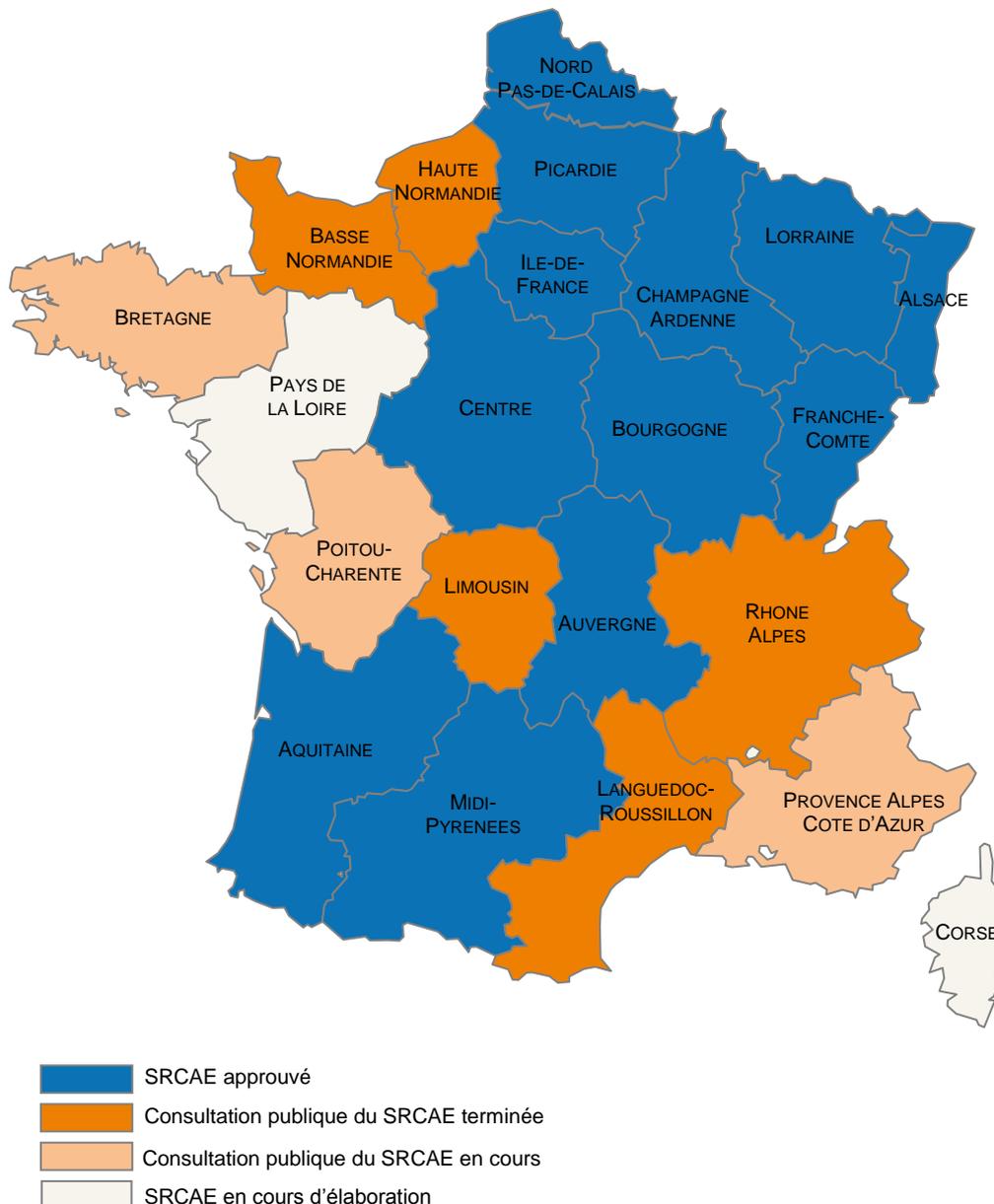
L'actu : dernière ligne droite pour les SRCAE avant évaluation environnementale

Les SRCAE sont désormais soumis à évaluation environnementale depuis le 1^{er} janvier 2013¹. Cette échéance a vraisemblablement accéléré le développement des SRCAE car les documents mis à disposition du public à cette date n'étant pas soumis à cette obligation, de nombreux SRCAE ont été présentés fin 2012. A ce jour, la quasi-totalité des SRCAE a donc été publiée. Sur les vingt-deux régions métropolitaines, douze SRCAE ont été approuvés tandis que la consultation publique des documents est achevée dans cinq régions, et en

¹ Cf. décret n° 2012-616 du 2 mai 2012 relatif à l'évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement.

cours dans trois autres. La Figure 1 présente l'état d'avancement des SRCAE au 7 février 2013.

Figure 1 - Etat des lieux des schémas régionaux climat-air-énergie



Note : En Outre-mer, les SRCAE de Guyane et de Guadeloupe ont été approuvés ; la consultation publique du SRCAE de la Martinique est achevée tandis qu'elle n'a pas démarré au sein de la Réunion.

Source : CDC Climat Recherche d'après MEDDE, au 7 février 2013

Dans la région des Pays de la Loire, il est à noter qu'un document d'étape reprenant les propositions d'orientations et d'objectifs issues d'un travail de concertation mené depuis 2011 est disponible et a été pris en compte dans ce Point Climat². La Corse, quant à elle, dispose d'un délai de deux ans supplémentaires pour l'élaboration de son SRCAE qui sera pilotée par le Conseil régional seul, avec une simple association de l'Etat.

² Au vu de l'avancement des travaux menés par la Région, il n'a pas encore été décidé si le SRCAE des Pays de la Loire sera soumis à évaluation environnementale.

Analyse : un travail de concertation approfondi qui met l'accent sur une mobilisation de tous les acteurs du territoire

Dans chaque Région, l'élaboration du SRCAE a engagé de nombreux travaux, ateliers thématiques et groupes préparatoires en concertation avec les acteurs de la région. Il est le fruit d'un long processus qui a permis d'identifier la stratégie opérationnelle des Régions et les principaux leviers d'action que l'ensemble des acteurs régionaux peuvent mettre en œuvre selon le contexte territorial. Il identifie également les actions qui doivent être menées au niveau supra-régional.

Pour chaque secteur, le tableau ci-après présente les principales orientations pour lutter contre le changement climatique. Il met en avant les orientations qui font appel à une démarche au niveau institutionnel, celles qui ont trait à la mobilisation des acteurs économiques du territoire et celles fondées sur l'information et la sensibilisation des citoyens.

Une Etude Climat, publiée en septembre 2012, a déjà analysé l'élaboration des SRCAE et les stratégies choisies par onze Régions, avec un focus sur les méthodologies utilisées par les Régions et les secteurs du transport et du bâtiment³.

Tableau 1 – Principales orientations des SRCAE de France métropolitaine

RESIDENTIEL-TERTIAIRE		
Politiques et actions institutionnelles	Mobilisation et accompagnement des acteurs de la filière	Information/sensibilisation des citoyens
<ul style="list-style-type: none"> - Rénover les bâtiments publics existants pour améliorer leur performance thermique - Engager un programme de rénovation ambitieux - Lutter contre la précarité énergétique - Favoriser le renouvellement des systèmes de chauffage classique, notamment bois, en promouvant les technologies efficaces - Promouvoir et coordonner les dispositifs d'aide existants et développer des approches innovantes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> - Former et qualifier les acteurs du bâtiment (maîtres d'ouvrage, entreprises, utilisateurs, etc.) aux nouvelles pratiques et techniques de rénovation et de construction durable et d'intégration des énergies renouvelables dans le bâti - Diversifier les sources d'énergie sur les territoires pour la production de chaleur renouvelable et de récupération (hors bois) dans les bâtiments - Structurer et soutenir des filières locales d'écomatériaux de construction pour limiter l'impact environnemental des bâtiments - Définition et reconnaissance de critères partagés sur les bonnes pratiques : éco conditionnalité dans les marchés publics, bioclimatisme et éco matériaux dans la construction neuve, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer les utilisateurs à la sobriété énergétique (comportements et usages) - Améliorer la gestion énergétique des systèmes et des bâtiments (usage, maintenance et suivi) - Renforcer et généraliser le conseil pour une réhabilitation ambitieuse des bâtiments - Promouvoir la construction durable pour les bâtiments neufs, notamment la construction bois - Capitaliser les expériences et sensibiliser grâce à l'exemplarité de l'Etat

³ Cf. [Etude Climat n°36](#) « Le schéma régional climat-air-énergie : un outil d'orientation pour la transition énergétique et climatique des régions françaises » par Jérémie de Charentenay, Alexia Leseur et Cécile Bordier.

TRANSPORT		
Politiques et actions institutionnelles	Mobilisation et accompagnement des acteurs de la filière	Information/sensibilisation des citoyens
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer pleinement les dimensions air et climat dans l'aménagement des territoires - Définir une planification à échelle régionale pour l'articulation des zones urbaines et rurales - Lutter contre l'étalement urbain - Développer un maillage adapté de transports en commun de qualité - Créer les conditions favorables à l'inter-modalité et au développement des modes doux - Restreindre l'usage de la voiture individuelle (taxes sur le stationnement non résidentiel, accès réduit aux centres urbains, etc.) - Mobiliser et orienter les financements pour développer des modes de transports alternatifs aux véhicules particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les transporteurs par une charte d'engagement volontaire - Optimiser le système de transport des marchandises (éco-conception des produits, augmentation du taux de remplissage, etc.) - Optimiser la logistique urbaine - Développer de nouveaux services à la mobilité - Favoriser le transfert modal vers la mer, le rail et le fluvial pour les marchandises - Soutenir le développement des nouvelles technologies et des véhicules sobres 	<ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les comportements individuels de mobilité par une information et une sensibilisation adaptées - Limiter l'usage de la voiture individuelle et ses impacts en promouvant de nouvelles pratiques de mobilité : éco-conduite, auto-partage, covoiturage, etc. - Encourager l'usage de véhicules moins polluants et moins consommateurs - Promouvoir les modes doux (marche à pied, vélo, etc.) - Encourager des plans de déplacements au sein des administrations et des entreprises - Encourager les consommateurs à privilégier les circuits courts
INDUSTRIE		
Politiques et actions institutionnelles	Mobilisation et accompagnement des acteurs de la filière	Information/sensibilisation des citoyens
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la recherche, l'innovation et l'optimisation des procédés et favoriser leur diffusion - Anticiper et accompagner l'émergence et le déploiement de technologies industrielles innovantes et de rupture - Favoriser des actions exemplaires - Accompagner les entreprises par la diffusion d'outils techniques et financiers (partenariats, appels à projets, etc.) - Mobiliser et développer une ingénierie financière (certificats d'économie d'énergie, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les mesures d'efficacité énergétique dans les entreprises - Encourager l'engagement social et environnemental des entreprises - Inciter aux synergies, échanges de bonnes pratiques et mutualisations entre entreprises. - Intégrer les enjeux liés à l'énergie dans les formations aux métiers industriels - Développer l'écologie industrielle et promouvoir l'éco-conception et les matières premières locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

AGRICULTURE		
Politiques et actions institutionnelles	Mobilisation et accompagnement des acteurs de la filière	Information/sensibilisation des citoyens
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les prairies, les espaces boisés et naturels pour favoriser le stockage carbone dans les sols - Optimiser la mobilisation de la ressource forestière et adapter le choix des essences et des pratiques aux changements climatiques actuels et à venir - Favoriser des travaux de recherche sur le territoire et renforcer le lien entre le monde de la recherche et le monde agricole - Développer la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous forme de produits énergétiques renouvelables ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment - Promouvoir les dispositifs d'aide existants et informer sur les données financières (temps de retour sur investissement, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les exploitations agricoles et viticoles vers la réduction de leur dépendance aux énergies fossiles - Réduire l'usage des intrants dans les exploitations (autonomie fourragère, réduction de l'usage des phytosanitaires) et optimiser la gestion des effluents d'élevage (méthanisation, etc.) - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et machines agricoles - Favoriser les échanges d'expérience et de bonnes pratiques entre exploitants agricoles par la diffusion de connaissances sur les technologies et procédés innovants - Intégrer les enjeux liés au changement climatique dans les formations aux métiers agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager des comportements d'achats plus responsables (sensibiliser aux légumes de saison, circuits courts, etc.) - Promouvoir et développer une agriculture de proximité, biologique et intégrée

Source : CDC Climat Recherche d'après les SRCAE de France métropolitaine approuvés ou mis en consultation publique

Le travail de concertation mis en place au cours du développement des SRCAE se reflète au sein des orientations retenues. Nombre d'entre elles font appel aux acteurs du territoire pour la réussite de leur mise en œuvre, qui passera par leur capacité à adopter de nouvelles techniques plus performantes et à modifier leur comportement vers une sobriété carbone. On peut citer comme exemple l'efficacité énergétique dans les entreprises, un changement de comportement vers une mobilité plus responsable des citoyens ou encore, l'adoption de nouvelles pratiques dans le domaine agricole.

La mise en cohérence de ces problématiques au sein d'une politique territoriale, ainsi que la mobilisation des acteurs, constituent une première étape vers l'atteinte des objectifs de réduction des émissions des gaz à effet de serre. Un deuxième point relevé par l'ensemble des Régions est la mobilisation des ressources financières pour y parvenir. Les SRCAE ont mis en avant le besoin de faire connaître les dispositifs d'aide existants et de développer de nouveaux outils d'ingénierie financière pour pouvoir assurer l'investissement vers des pratiques plus performantes, notamment face à l'enjeu majeur de la réhabilitation des bâtiments. Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, entraînant le problème de précarité énergétique soulevé par la plupart des SRCAE, la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique permettra de limiter les coûts économiques, sociaux et environnementaux, tout en soutenant les filières économiques et industrielles du territoire.

Les orientations mises en avant par les SRCAE, notamment sur les secteurs clés (bâtiment, transport, développement des énergies renouvelables), pourront alimenter utilement le débat national sur la transition énergétique lancé actuellement à l'échelle nationale et en région.

Pour en savoir plus...

- Le SRCAE de chaque région est disponible sur le site internet des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :
www.NOM_DE_LA_REGION.developpement-durable.gouv.fr
- La plate-forme d'échanges sur les SRCAE, destinée aux acteurs locaux :
www.srcae.fr
- de Charentenay J., A. Leseur et C. Bordier (2012), « Le schéma régional climat-air-énergie : un outil d'orientation pour la transition énergétique et climatique des régions françaises », *Etude Climat n°36 de CDC Climat Recherche*.
http://www.cdcclimat.com/IMG/pdf/etude_climat_no36_le_schema_regional_climat-air-energie_un_outil_d_orientation_pour_la_transition_energetique_et_climatique_des_regions_francaises_.pdf

Directeur de publication : Benoît Leguet

Pour recevoir des actualités sur nos publications, envoyez vos coordonnées à recherche@cdcclimat.com

Contact presse : Maria Scolan – 01 58 50 32 48 – maria.scolan@cdcclimat.com

Avertissement

Les publications de CDC Climat Recherche sont intégralement financées par l'établissement public « Caisse des Dépôts ». CDC Climat ne participe pas au financement de ces travaux. La Caisse des Dépôts n'est en aucun cas responsable de la teneur des publications.

Cette publication ne constitue pas une analyse financière au sens de la réglementation. La diffusion de ce document ne constitue ni (i) la fourniture d'un conseil de quelque nature que ce soit, ni (ii) la prestation d'un service d'investissement ni (iii) une offre visant à la réalisation d'un quelconque investissement. Les marchés et actifs objets des analyses contenues dans ce document présentent des risques spécifiques. Les destinataires de ce document sont invités à requérir les conseils (notamment financiers, juridiques et/ou fiscaux) utiles avant toute décision d'investissement sur lesdits marchés.

Les travaux objets de la présente publication ont été réalisés à titre indépendant par l'équipe de CDC Climat Recherche. Des mesures organisationnelles en place au sein de CDC Climat renforcent l'indépendance matérielle de cette équipe. Cette publication reflète donc les seules opinions de l'équipe CDC Climat Recherche, à l'exclusion des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat. Les conclusions de ces travaux ne lient d'aucune manière l'action des équipes opérationnelles ou filiales de CDC Climat.